

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
13 septembre 2022

Date d'affichage :
13 septembre 2022

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt deux le vingt huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme REMY Élisabeth (Procuration à M. COINTE Frédéric) - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : Néant.

M. BÉZIERS Laurent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**48-2022
MODIFICATION DU
TEMPS DE
TRAVAIL D'UN
ADJOINT
TECHNIQUE**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à des remaniements dans la fonction de certains personnels du groupe scolaire, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de « **données privées occultées** » comme indiqué dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2022.

	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail
« données privées occultées »	22 h 49	22 h 52

Après étude et discussion, ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet
le : 04/10/2022
Envoyé en Préfecture le :
04/10/2022
Reçu en Préfecture le :
04/10/2022
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20220928-48-2022-DE
Alain NORMAND
Le Maire,

Laurent BÉZIERS,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.